



Possibilité demander uniquement droit de visite pour un nourrisso

Par **Colson Marie lise**, le **11/03/2017** à **08:10**

Bonjour,

Je suis pacsée avec mon partenaire depuis 8 ans. Il a une relation avec une autre femme depuis 3 ans dont je ne connaissais pas l'existence et nous avons une fille de 5 ans. Je viens d'avoir un bébé. Il a décidé de quitter notre domicile et est parti chez elle. Il est parti quand le bébé avait un mois et n'a pas créé de lien avec, y compris pendant de ma grossesse.

Puis-je demander uniquement un droit de visite à mon domicile pour le bébé jusqu'au un an du nouveau né sachant que je suis mutée à 1 h 30 de route du lieu où il réside actuellement, et la moitié des vacances scolaires pour la grande ?

Merci.